LE SERVICE APRÈS VOTE

Session plénière du Conseil régional de Bretagne des 26, 27 et 28 Mars 2025



Discours de politique générale

La logique destructrice et illibérale du trumpisme s'infiltre en Europe. **En France, loin de freiner cette dérive, le gouvernement jette de l'huile sur le feu**. Non content d'attiser les violences visant les agences environnementales, il mène une offensive inquiétante : coupes budgétaires dans la recherche, loi d'orientation agricole méprisant les alertes scientifiques, recul des politiques écologiques...

Sous prétexte de simplification, le gouvernement s'attaque aux instances démocratiques. Dernière cible : le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), organe clé du dialogue territorial, menacé par un amendement soutenu par la droite, l'extrême droite et les macronistes. Claire Desmares a dénoncé ce mépris de la démocratie : ***« S'en prendre au CESER, c'est museler la société civile. »***

Ces régressions s'inscrivent dans une logique économique insoutenable qui priorise le court terme. **En Bretagne, plus que jamais, nous devons affirmer notre engagement pour la démocratie, la science et l'environnement**, en soutenant la communauté scientifique et les instances de débat.
« Si l'État abandonne, nous devons montrer que les régions tiendront bon. »

Les Écologistes de Bretagne

Claire Desmares : claire.desmares@bretagne.bzh
Loïc Le Hir : loic.le-hir@bretagne.bzh
Julie Dupuy : julie.dupuy@bretagne.bzh

Vote : CONTRE

BUDGET : 1ÈRE DÉCISION MODIFICATIVE

Alors que le gouvernement impose des coupes budgétaires drastiques aux collectivités, Loïg Chesnais-Girard affirme vouloir concentrer les moyens de la Région Bretagne sur les "*nécessités d'aujourd'hui et de demain*". A en juger la répartition du budget de cette première décision modificative, **ni les personnes précaires ni l'environnement ne semblent en faire partie**.

C'est en effet auprès des plus fragiles que l'exécutif cherche à faire des économies. Les jeunes, dont la précarité économique est particulièrement préoccupante, sont directement visés. Tandis qu'ils perdent leurs maigres soutiens, la Région continue de financer des projets profitant aux plus privilégiés – en témoigne l'attribution de 150 000 € à un hôtel 4 étoiles, de la marque du groupe Accor.

L'économie sociale et solidaire est elle aussi touchée, avec une réduction de 5,4 % de son budget, soit la plus forte baisse parmi les secteurs économiques. Si l'exécutif affirme compenser cette baisse par des appels à projets, Claire Desmares a souligné combien **ce mode de financement fragilise les structures mises en concurrence**.

La continuité écologique rejoint également la liste des sacrifiés. **Tandis que les activités polluantes voient leurs aides sanctuarisées, le budget alloué au programme sur l'énergie et aux ressources est revu à la baisse**. Un arbitrage critiqué par le CESER, qui « *questionne l'ambition affichée par le Conseil régional en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique* ».

« *Sans grande surprise, nous regrettons certains choix opérés par votre exécutif, qui* ***fragilisent les plus précaires tout en préservant certains privilégiés*** », conclut Claire Desmares.



PRIORITÉ AUX LYCÉES PUBLICS

Le **Schéma Directeur Immobilier des lycées**, également au programme de cette session plénière, doit lui aussi revoir ses priorités. Loïc Le Hir a déploré la baisse des investissements dans les lycées publics. Ce sont les aides facultatives aux lycées de l'enseignement catholique qui devraient d'abord être diminuées.

« *Nous devons favoriser l'école de la république, laïque, gratuite et ouverte à toutes et tous. Pour ces raisons, et en cette période budgétaire compliquée,* ***la région aurait dû à minima maintenir ses efforts d'investissement en faveur de l'école publique****. Au regard des aides facultatives attribuées aux lycées de l'enseignement catholique, ce n'était pas insurmontable.* »

EDUCATION À LA MER

Vote : ABSTENTION

Les océans suffoquent, et les scientifiques nous alertent sans relâche : températures records, biodiversité menacée, pollutions multiples… La feuille de route régionale sur l'éducation à la mer reste insuffisante face à ces enjeux.

LA BIODIVERSITÉ MARINE ÉCLIPSÉE

La transition maritime ne peut se résumer à la seule décarbonation. Réduire les émissions est essentiel, mais **la Région Bretagne ne peut continuer d'ignorer l'impact des activités économiques et industrielles sur les écosystèmes marins**. Julie Dupuy a rappelé que, même décarbonées, les techniques de pêche au chalut continueront de peser lourdement sur la biodiversité. Elle a appelé dans ce cadre à **renforcer les Aires Marines Protégées**, dont la feuille de route ne fait nulle mention.

RESPONSABILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Alors que ce document vise une "économie forte" sans jamais mentionner les limites planétaires, Julie Dupuy a souligné que l'éducation à la mer ne concerne pas uniquement le grand public :
« *L'urgence est de mettre les acteurs économiques et les décideurs face à leurs responsabilités.* »
Pour cela, **l'éco-conditionnalité des aides régionales doit devenir un outil incontournable**.

PENSER LE CONTINUUM TERRE-MER

L'absence de prise en compte du continuum terre-mer est également préoccupante. **80 % des pollutions marines sont d'origine terrestre**, et pourtant, cette feuille de route passe sous silence des problématiques majeures comme la prolifération des algues vertes, la dégradation des eaux côtières et l'impact des activités agricoles et industrielles sur l'océan.

L'APPROCHE "ONE HEALTH"

Faisant mention d'une "santé bleue", la majorité plaide pour un accès démocratisé à la mer et à ses bienfaits. Mais alors qu'en 2024, 109 plages étaient déconseillées à la baignade en raison des pollutions humaines, il s'agit également d'**assurer aux bretonnes et aux bretons un accès à la mer qui ne mette pas en péril leur santé ou celle de l'environnement**. Alors, Julie Dupuy a défendu l'approche One Health : celle d'une seule santé pour les êtres vivants et les écosystèmes.

En mai 2024, l'association Eau et Rivières de Bretagne classait 21 plages à éviter et 88 déconseillées à la baignade en Bretagne du fait de pollutions récurrentes liées aux activités humaines. Plus d'information sur www.labelleplage.fr



Vote : CONTRE

RETRAIT DE L'EPCC PONT-SUPÉRIEUR

Le retrait de la Région Bretagne de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Pont Supérieur en 2026 marque un tournant inquiétant pour la culture et l'éducation artistique. Cette décision fait suite au **désengagement brutal de la Région Pays de la Loire**, plongeant étudiant·es et professionnel·les dans l'incertitude. Un nouvel épisode qui illustre la **lente érosion du soutien des institutions publiques aux organismes culturels**.

La décision unilatérale de la Région Pays de la Loire de quitter l'EPCC s'inscrit dans la logique de la **réduction drastique de 73 % de son budget culturel**. La Région Bretagne ne saurait compenser seule ce départ et doit **mesurer les risques juridiques et financiers** auxquels elle s'expose. Toutefois, comme l'a souligné Julie Dupuy, **ce retrait est précipité** :

« Ce qui est regrettable, c'est que [le retrait de la Région Bretagne] soit envisagé avant même que nous disposions d'un véritable état des lieux des incidences, d'une analyse globale et détaillée, d'un exposé de la situation par la direction et la présidence de l'EPCC, et de l'étude de différents scenari chiffrés. ***Il semblerait que les choses aient été faites à l'envers.*** *»*

Les conséquences sont lourdes : la disparition du Pont Supérieur priverait de nombreux jeunes talents bretons d'un accès à une formation d'excellence. Sans cette structure de proximité, beaucoup devront partir dans d'autres régions, éloignant ainsi les futurs artistes de nos territoires et **fragilisant les réseaux culturels locaux**.
Cette rupture met également en péril la continuité des formations professionnelles essentielles au dynamisme du spectacle vivant.

Il est inenvisageable que la Région Bretagne se désengage sans avoir exploré toutes les solutions envisageables pour l'avenir de l'école. L'**enjeu dépasse la seule survie d'un établissement : il concerne la transmission des savoirs, la vitalité culturelle et le droit d'accès à une formation artistique** de qualité sur notre territoire. Avant toute décision définitive, un véritable débat s'impose pour **construire un avenir viable pour l'éducation artistique en Bretagne.**



« Nous, étudiant·es et pour beaucoup d'entre nous, professionnel·les engagé·es dans des missions d'éducation artistique et de représentation auprès de tous les publics, défendons une filière culturelle d'excellence, professionnelle, démocratique et solidaire. La décision brutale et unilatérale de la Région Pays de la Loire de se désengager de l'EPCC va à rebours de tous les engagements passés et des politiques de développement de la culture et de l'enseignement artistique spécialisé dans les territoires. »

Lettre des étudiant·es du Pont Supérieur

Vote : POUR

PLAN VÉLO



L'étape 2 du plan vélo annoncé pour 2024, reporté en 2025, et désormais des actions repoussées à 2026 : le plan vélo régional avance… au ralenti ! Certes, des progrès sont visibles – davantage d'aménagements cyclables, de places en gare et d'enfants formés à la pratique – mais **les disparités territoriales persistent** et l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail reste encore trop faible.



La mobilité du quotidien est en effet éclipsée par le vélo touristique. Comme l'a rappelé Loïc Le Hir, au-delà des voies vertes et véloroutes, essentiellement dédiées au tourisme, **il est grand temps de lever les freins à la pratique du vélo au quotidien**. L'intermodalité constitue ici un enjeu clé, alors que la Région repousse aujourd'hui la loi imposant le transport de vélos dans les cars depuis 2021.

Si la Bretagne veut réellement être un modèle, elle doit changer de braquet : **renforcer les moyens humains et financiers, fixer des objectifs chiffrés et mettre en place des indicateurs de performance** pour évaluer les actions. Nous votons cette étape 2, mais appelons dès maintenant à une étape 3 bien plus ambitieuse.

ALGUES VERTES : LA MAJORITÉ RETOURNE (ENCORE) SA VESTE

Alors que les algues vertes continuent de faire des dégâts en Bretagne, nous avons soutenu le groupe Breizh a-gleiz dans son vœu appelant l'État à **ne plus se contenter de « gérer les flux d'azote, mais d'en limiter la production »**.

Gêné par ces mots, Loïg Chesnais-Girard, qui avait d'abord affirmé soutenir cette proposition, a finalement retiré son appui. Claire Desmares a dénoncé le silence de l'exécutif sur ce sujet : « *Il n'est pas du tout à la hauteur des enjeux.* ***La Région Bretagne doit prendre ses responsabilités en s'attaquant au problème à la racine***. »

Malgré l'abstention de la majorité socialiste, le vœu du groupe Breizh a-gleiz a été adopté.



Question orale :

« ASSURER UN RÉEL SUIVI DE L'USAGE PAR LES INDUSTRIELS DE PRODUITS CHIMIQUES DANS LES PORTS DE LA RÉGION BRETAGNE »

Le 10 décembre 2024, le port de Concarneau, exploité par la société Carenco – désignée par la Région Bretagne – obtenait la certification ISO 14 001, censée attester de son engagement concret dans la réduction de ses impacts environnementaux.

Or, à peine deux semaines plus tard, Carenco était mise en demeure par le préfet du Finistère pour avoir utilisé, en cale sèche, des peintures et solvants interdits depuis 2008 dans le département. Près de **1 100 litres de produits nocifs** pour la santé et l'environnement auraient ainsi été appliqués sur des navires en 2022 et 2023.


ouest france

MENU

Accueil › Bretagne

Produits chimiques : le port mis de Concarneau mis en demeure

La société Carenco, qui gère le port de Concarneau pour sa partie construction et réparation navale, a reçu une mise en demeure de la préfecture du Finistère en décembre 2024, pour avoir utilisé des produits chimiques dangereux interdits au niveau de la cale sèche.

Une fois de plus, **la santé des professionnel·les, des habitant·es et des écosystèmes se retrouve menacée au nom d'impératifs économiques et de délais à tenir**.



Lors de cette session plénière, nous avons demandé à la majorité **un compte rendu détaillé** des impacts concrets de ces substances chimiques sur la santé humaine et l'état des écosystèmes. **Notre demande est restée sans réponse.**

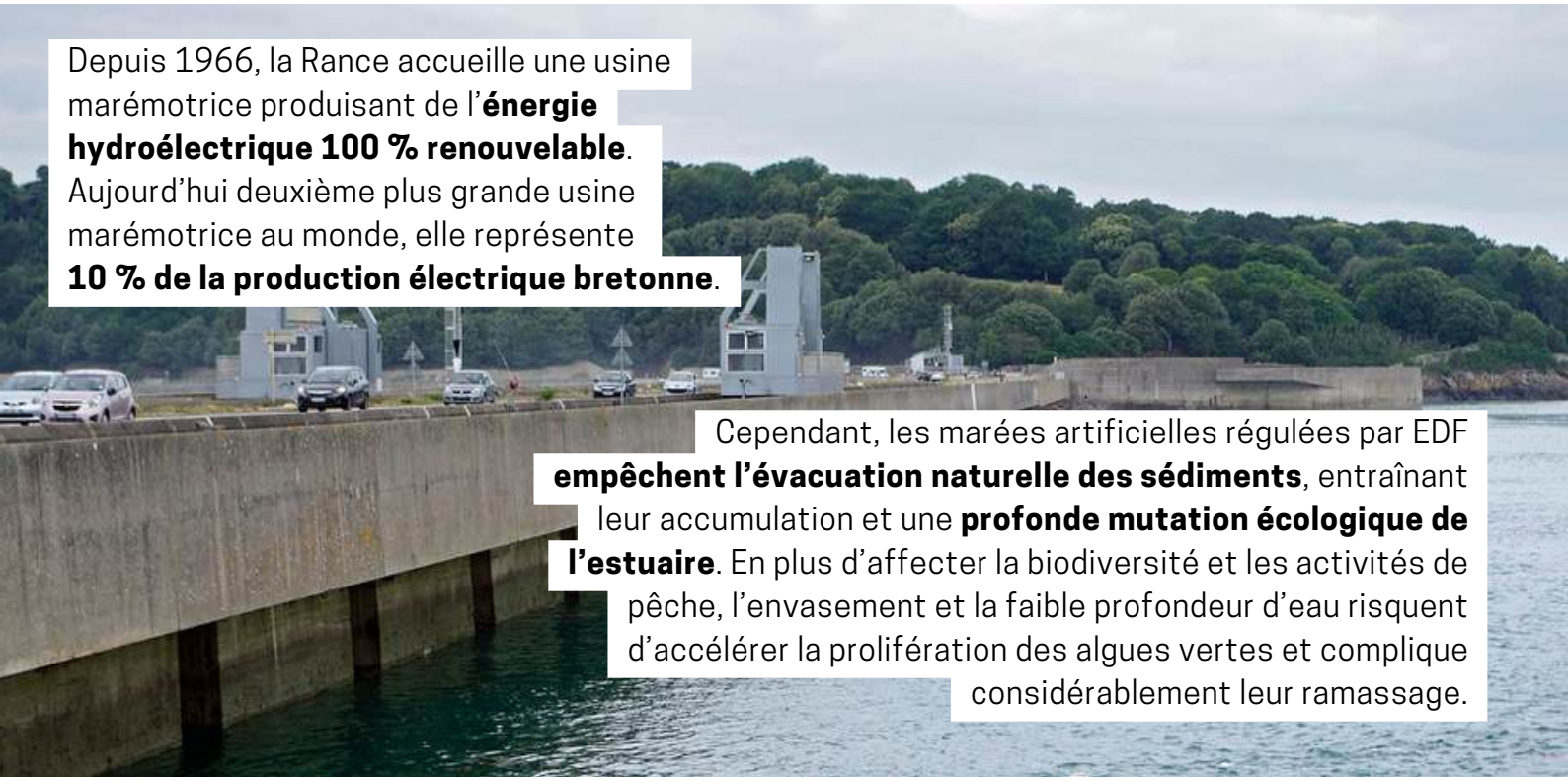
Julie Dupuy a également interrogé l'exécutif sur les mesures de suivi que la Région Bretagne entendait mettre en place pour **s'assurer que ces produits ne soient plus utilisés** dans les ports dont elle a la responsabilité.

Sur ce point, Michel Quernez, premier vice-président du Conseil Régional, a annoncé que l'ensemble des ports régionaux concernés par la réparation et la construction navale feraient l'objet d'une vérification. Affaire à suivre.

Question orale :

« SOUTIEN AU DÉSENVASEMENT DE L'ESTUAIRE DE LA RANCE »

Début mars, nous apprenions le **retrait du financement de la Région Bretagne pour le désenvasement de l'estuaire de la Rance**, alors qu'elle s'était engagée à financer à hauteur d'un million d'euros, de 2024 à 2028. Cette décision marque un inquiétant désengagement de la Région sur un enjeu territorial majeur.



Depuis 1966, la Rance accueille une usine marémotrice produisant de l'**énergie hydroélectrique 100 % renouvelable**. Aujourd'hui deuxième plus grande usine marémotrice au monde, elle représente **10 % de la production électrique bretonne**.

Cependant, les marées artificielles régulées par EDF **empêchent l'évacuation naturelle des sédiments**, entraînant leur accumulation et une **profonde mutation écologique de l'estuaire**. En plus d'affecter la biodiversité et les activités de pêche, l'envasement et la faible profondeur d'eau risquent d'accélérer la prolifération des algues vertes et complique considérablement leur ramassage.

Le retrait brutal de la Région Bretagne met en péril le plan de gestion des sédiments, pourtant indispensable pour limiter l'impact de l'usine marémotrice sur les écosystèmes de la Rance. « *La production d'électricité renouvelable est l'avenir de notre territoire, mais* ***elle ne saurait se développer au détriment de la biodiversité***. »

Alors que le classement de la Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude en Parc Naturel régional engage encore davantage la Région dans sa préservation, Loïc Le Hir a interrogé l'exécutif sur les actions concrètes envisagées pour **soutenir le désenvasement de l'estuaire**. Il a également demandé si la Région Bretagne comptait appuyer l'action en justice menée par les associations environnementales pour obtenir une expertise judiciaire et établir les responsabilités de chacun.

Pour Daniel Cueff, vice-président à la mer et au littoral, c'est le dysfonctionnement du plan de gestion des sédiments qui justifie le retrait financier de la Région Bretagne. Il a ajouté que la Région pourrait reconsidérer son implication si une utilisation industrielle des sédiments était développée. Une position qui illustre, une fois de plus, **une vision de l'écologie dictée par des intérêts économiques**.

Vote : POUR

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

L'Etablissement Public Foncier (EPF) est **un outil clef pour limiter notre consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers** et faciliter le renouvellement urbain dans nos villes et nos campagnes. Alors que la loi Trace menace la sobriété foncière entreprise par le ZAN, Loïc Le Hir a présenté nos propositions pour renforcer l'EPF :

- S'engager dans des expérimentations de logements intercalaires au profit d'associations et de fondations pour loger temporairement des personnes dans des locaux inutilisés ;
- S'engager à faciliter l'installation d'habitats légers et réversibles, comme dans les friches à Bordeaux, à Nantes ou plus près de nous à Lorient, avec le projet Village Colibri et ses 21 logements sur 5000 m2 en zone urbaine ;
- Subventionner bien plus fortement la rénovation que la démolition-reconstruction pour aller vers plus de sobriété dans l'usage des ressources, d'émettre moins de GES et de produire moins de déchets à retraiter ;
- Inciter à augmenter la densité de logements dans les projets pour aller au-delà des 20 logements/hectare en fonction des lieux et des services de transports à proximité ;
- Fixer une densité minimum pour les projets économiques, fort consommateurs de fonciers, avec une mutualisation des espaces de stationnement et de zones d'attente ;
- Territorialiser les subventions, comme dit dans le bordereau, mais en ajoutant un critère pour tenir compte de la trajectoire ZAN de l'intercommunalité, car il ne s'agit pas d'aider à haut niveau les champions du lotissement sur les ENAF.



LOI TRACE : KEZAKO ?

Impulsée par la droite, la loi Trace cherche à détricoter les objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). A travers une série de mesures, **cette loi rendrait en effet le ZAN inapplicable** : suppression de la notion d'artificialisation, autorisation de dépasser les plafonds de 20%, report de l'objectif intermédiaire de diviser l'artificialisation par deux, création de nombreuses exemptions…

Derrière la volonté d'assouplir et de simplifier se cache surtout une tentative de mettre le ZAN à terre. Alors que le groupe écologiste du Sénat s'y est fermement opposé, les collègues sénateurs et sénatrices de la majorité régionale se sont abstenus. Une position qui interroge.

EN BREF



Le 10 mars 2025, c'est à Lorient que nous nous sommes donné rendez-vous pour **préparer la session plénière en compagnie des adhérent·es du groupe local** qui nous ont partagé les problématiques et enjeux spécifiques à leur territoire.



A cette occasion, nous sommes allés à la rencontre des membres du *collectif Stop Thalasso* qui militent contre **un projet de thalassothérapie qui menace dangereusement le littoral**. Nous avons également découvert le projet *Village Colibri* qui vise à transformer des terrains vacants situés en zone urbaine en habitations éco-conçues. **Une réponse durable et innovante à la crise du logement à Lorient**.

Riches de cette journée d'échanges, nous remercions l'ensemble des personnes rencontrées.

Inscrivez-vous à notre lettre d'infos, le Service Après Vote, et recevez-la par mail.

Vous pouvez assister aux sessions plénières du Conseil régional de Bretagne. La prochaine session aura lieu les 25, 26, et 27 Juin 2025. Envoyez un mail à : mediation.citoyenne@bretagne.bzh et contactez-nous, nous viendrons à votre rencontre.

Retouvez-nous sur les réseaux sociaux :

Kenavo X, demat Bluesky. Venez nous y suivre !

Collaboratrice :
Alizé Despeaux
alize.despeaux@bretagne.bzh